

Préavis du Comité de direction de l'ASIJ no 02/2016

Demande de crédit de Fr. 46'000.— pour la pose de l'équipement pour le réseau informatique du bâtiment 1992

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis EtaCom, les communes doivent assumer l'entier des charges des frais d'infrastructure des bâtiments. Le réseau informatique pédagogique en fait partie.

Le Comité de direction de l'ASIJ a déjà commencé d'équiper les classes du collège du Raffort lors des rénovations des classes de l'aile 78 et l'aile 98-20xx, lors de l'extension de celle-ci.

Le comité de Direction de l'ASIJ propose de continuer l'extension du réseau informatique pour l'ensemble des classes de l'aile 92. L'extension de cette aile comprendra les salles de : l'économat, musique, cuisine, TM, sciences et 9 classes. En l'absence de faux plafond, quelques travaux spéciaux seront nécessaires pour cette aile, tels que des carottages entre les classes.

La finalité de l'extension prévue du réseau informatique sera effectuée avec la construction de l'aile du réfectoire et de la bibliothèque.

Coût des travaux

Selon devis :

01 Equipement passif informatique	Fr	8900.— HT
02 Prise rez inférieur	Fr	4200.— HT
03 Prise rez supérieur	Fr	9900.— HT
04 Prises 1 ^{er} étage	Fr	10600.— HT
05 Equipements actif informatiques (switchs et antennes WiFi)	Fr	4500.— HT
Total devis	Fr	41148.— TTC
Réserve env.12%	Fr	4852.—
Total	Fr	46000.—

Financement

L'investissement sera financé par l'emprunt et amorti sur une durée de 3 ans, la première fois en 2017.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ sollicite le Conseil intercommunal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Préavis 02/16

Le Conseil intercommunal de l'ASIJ


- vu le préavis no. 02/2016 du Comité de direction
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1. D'autoriser le Comité de direction à procéder à l'extension du réseau informatique pédagogique de la partie 1992 du collège du Raffort.**
- 2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 46'000.-**
- 3. De financer ces travaux par l'emprunt**
- 4. D'amortir cet investissement sur une durée de 3 ans, la première fois en 2017.**

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction le 13.04.2016

Au nom du Comité de direction


Le Président
Etienne Cherpillod


La Secrétaire
Fabienne Blanc

Délégués : Olivier Hähni et Yves Boand